

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Patrimo Conseil

Le présent document est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent vous communiquer, dès le début de la relation. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier une mission d'assistance à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Harry Sebag exerce dans le cadre d'une SARL dont il est l'associé unique, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 537 862 005 exerçant sous le code NAF/APE 6619B et dont la dénomination sociale est Direct Sourcing avec pour nom commercial Patrimo Conseil. L'adresse du siège social est au 17 rue Beffroy, 92200 Neuilly-sur-Seine.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Vos données personnelles sont sauvegardées et le cas échéant communiquées à nos partenaires pour le bon déroulé des opérations que vous voudrez nous confier et la qualité de la relation client. Vos données personnelles pourront être conservés pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Monsieur Harry Sebag, Patrimo Conseil, 17 rue Beffroy, 92200 Neuilly-sur-Seine.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE DE SEBAG Harry

Conseiller en Investissement Financier (CIF) non Indépendant, enregistré sous le numéro E008382 par l'Association Nationale des Conseillers Financiers – CIF (ANACOFI-CIF), 21 Bld des Batignolles 75008 PARIS, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). www.amf-france.org. Patrimo Conseil est CIF n° E008382 - Numéro ORIAS 16002602 – RCS Nanterre 537 862 005– Siège : 17 rue Beffroy 92200 Neuilly-sur-Seine

Conseiller en Investissement Financier non Indépendant, enregistré sous le numéro ORIAS 16002602, consultable sur le site du registre des intermédiaires d'assurance www.orias.fr. Patrimo Conseil vous informe ne pas être soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

L'entreprise : Que le CIF exerce en nom propre ou dans le cadre d'une société dont il est l'associé unique, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise : SARL immatriculée au R.C.S. Nanterre sous le numéro 537 862 005 - Adresse du siège : 17 rue Beffroy 92200 Neuilly-sur-Seine.

Nous portons à votre connaissance que la société Patrimo Conseil est enregistrée pour l'exercice des activités suivantes :

- Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)
- Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance (MIA)
- Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (MIOBSP)
- Mandataire non exclusif en Opérations de Banque et en Services de Paiement (MOBSP)
- Carte de Transaction Immobilière (Carte T) n° CPI 7501 2017 000 016 311 délivrée par le CCI de Paris Ile de France
- Démarcheur pour le compte de CIF auprès de EHC, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17002204

ASSURANCE ET RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Cette assurance est souscrite auprès d'AIG Europe Limited.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF

NOS PARTENAIRES

Patrimo Conseil bénéficie de nombreux partenariats et vous propose plus de 50 solutions, vous trouverez ci-dessous la liste des principales sociétés :

Nature	Nom	Rémunération
Société de gestion de fonds immobiliers	CD Partenaires, Paref, Perial, Sofidy, Primonial REIM, La Française, Corum, Foncia, Intergestion, Amundi, Eurovalys, Norma, Voisin, Atream, Kyaneos, Sogenial, Alderan	Commission de 3% à 8%
Compagnies d'assurance	AGEAS, Suravenir, SwissLife, AXA, ORADEA, April	Commission de 0,2% à 1%
Sociétés de Gestion	Carmignac, Financière de l'Echiquier, Amundi, DNCA...	Commission de 0,5% à 1%
Sociétés de gestion en non côtés	NextStage, OTC, ECOFIP, Truffle	Commission de 3% à 7%
Organismes de crédit & courtage crédit	CACF, CAFPI, Primonial Financement	Commission de 0% à 1,5%

Le nom des autres compagnies avec qui la société Patrimo Conseil mettra en place de nouveaux accords sera communiqué sur simple demande.

Patrimo Conseil est également partenaire de DocuSign spécialisée dans la signature électronique des documents.

REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Patrimo Conseil sera rémunérée par des commissions et rétrocessions perçues auprès de ses fournisseurs de services financiers ou immobiliers au titre des produits éventuellement acquis à la suite des conseils prodigués. Le client est informé que pour toute intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produits auxquels s'ajoutent une fraction de frais de gestion, qui est au maximum de 80% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Pour toute étude plus détaillée ou complexe, Patrimo Conseil sera rémunérée par facturation d'honoraires sur la base d'un tarif horaire de 350,00 euros HT, soit 420,00 euros TTC, sur le conseil apporté, avec l'accord explicite de l'investisseur.

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

En fonction du profil de risque et de la nature des solutions mis en place, Patrimo Conseil propose au minimum un rendez-vous de suivi par an afin principalement de réaliser un test d'adéquation. Ce suivi est formalisé lors de la mise en place des placements, que le client aura choisi de souscrire, par l'intermédiaire du conseiller.

TRAITEMENTS DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014:

Pour toute réclamation votre conseiller SEBAG Harry peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Courrier : Patrimo Conseil, 17 rue Beffroy 92200 Neuilly-sur-Seine
- Tel : 01 47 45 13 21
- mail : hsebag@patrimoconseil.fr

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- 1 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- *Pour les activités de CIF, Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02. Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>*
- *Pour les activités d'assurance- La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>*
- *Pour les activités d'IOBSP et Immobilières - Médiation de la consommation - ANM Conso, 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS. Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo*

A, le

Le Client